



Au sommaire de ce numéro :

► ÉTAT CIVIL

- Année 2020

► CONSEIL MUNICIPAL

- Année 2020
- Permanences des élus

► ENFANCE & JEUNESSE

- Fusion des sites
- Nouveaux horaires
- Assistants maternels agréés de la commune

► FINANCES LOCALES

- Résultats 2020
- Budget 2021
- Bourses communales
- Subventions aux associations 2021
- Une question à propos de vos déclarations d'impôts ?
- Vote des taux des Taxes Directes Locales 2021

► URBANISME

- Dossiers instruits en 2020
- L'urbanisme sur notre site Internet
- Permanences Conseil en urbanisme et architecture
- Permanences infos rénovation énergétique

► TRAVAUX

- Cimetière
- Rue du Fond Talon
- La commune s'engage encore plus dans le tri sélectif
- Rebouchage des nids de poules
- ENEDIS
- Réfection des courts de tennis

► VIE PRATIQUE

- La médiathèque et ses multiples ressources
- Bruits & aboiements
- Éclairage public
- Passage d'un commerce ambulancier
- Permanences de l'assistante sociale
- Faites vos courses en ligne !
- Élections départementales et régionales
- Opération de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif

► ÉVÈNEMENTS PASSÉES

- Annulation des événements
- Ateliers de la médiathèque
- Cérémonie du 8 mai

► ÉVÈNEMENTS À VENIR

- Fête communale
- Course à pied
- L'agenda des réouvertures
- Report de la Foire-Expo
- Les brocantes



VOUS L'ATTENDIEZ AVEC IMPATIENCE, IL EST MAINTENANT EN LIGNE !

www.montignylengrain.fr

Nous avons travaillé sur une refonte du site web de la commune pour vous proposer aujourd'hui un site Internet à l'ergonomie plus intuitive et au design résolument plus moderne. À l'époque, la commune disposait d'un site inadapté aux nouveaux usages, notamment aux smartphones et aux tablettes et nous n'avions pas non plus de réseaux sociaux actifs. Les habitants peuvent désormais s'informer également sur la page Facebook « **Mairie de Montigny-Lengrain** ». Cette dernière permet quant à elle, de diffuser des informations ponctuelles (travaux en cours, actualité associative...)



et sert de relais au site Internet. Dès lors, le nouveau site devient l'outil de communication principal de la commune et vient compléter les informations papiers (affichage, flyers...). En effet, le bulletin municipal conserve toute son importance car c'est le support le plus lu par les habitants. Alors bonne lecture à tous !

La newsletter !

Elle s'est faite désirer elle aussi, elle est de retour ! Par ce biais, nous vous tiendrons informés des manifestations, des événements et d'autres informations générales et collectives sur la vie de la commune. N'hésitez pas à vous y inscrire via le formulaire situé en bas de page de la page d'accueil du site.



ÉTAT CIVIL

ANNÉE 2020

Naissances

BEL ATTAR Imrane né le 02 janvier
AVY Malone né le 17 janvier
LE COQ Camille née le 23 mars
MARQUES Raphaël né le 29 mars
RIBEROLLE Marso né le 06 avril
DA SILVA CARVALHO Simao né le 21 juin



Mariages



Monsieur MARTZINITZINE Nicolas
& **Madame PUTHOMME Obélyne**
mariés le 29 février

Décès

Monsieur COQUIER Jean-Christophe décédé le 28 janvier
Madame HARDY Martine épouse TELLIER décédée le 30 janvier
Monsieur ZABRANA Michael décédé le 09 mars
Monsieur CHRISTOPHE Jean-Paul décédé le 18 mai
Monsieur WANECQ Jean décédé le 25 juin
Monsieur DAVRIL Stanislas décédé le 7 octobre
Monsieur ROBERT Thibaut décédé le 16 octobre
Madame TARDIEUX Hélène épouse LECLERCQ décédée le 9 novembre

PACS

Monsieur RETAILLEAU Cédric & Madame MARMINION Laetitia
pacsés le 20 février
Monsieur SECHAUD François & Madame MATHIS Mylène
pacsés le 25 février

CONSEIL MUNICIPAL

ANNÉE 2020

La crise sanitaire que nous connaissons actuellement a rendu l'installation de ce mandat compliquée, puisque ce n'est que 2 mois après les élections que le conseil a pu siéger pour la première fois et que chaque élu a pu prendre ses fonctions. La nouvelle équipe s'est immédiatement mise au travail pour lancer les projets du futur mandat notamment celui de la transformation de la Bibliothèque en Médiathèque. Tous les procès-verbaux des réunions sont en ligne sur notre site.

Séance du 24 mai 2020

- Élection du Maire,
- Détermination du nombre d'adjoints et conseillers municipaux délégués,
- Élection des adjoints,
- Nomination d'un conseiller municipal délégué,
- Indemnités des élus,
- Délégués USEDA,
- Délégués SESV,
- Délégués au Syndicat intercommunal pour la gestion du CES,
- Désignation d'un conseiller municipal délégué à la Commission Communale de contrôle des listes électorales,
- Renouvellement des membres du CCAS.

Séance du 12 juin 2020

- Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,
- Vote du Compte de Gestion 2019,
- Vote du Compte Administratif 2019,
- Affectation de résultat global de fonctionnement de l'exercice 2019,
- Vote des taux des taxes directes locales,
- Commission Communale des Impôts Directs,
- Subventions aux associations,
- Bourses communales 2020,
- Convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme avec la CCRV,
- Vote du Budget Primitif 2020,
- Demande de subvention DETR : réfection des courts de tennis.

Séance du 10 juillet 2020

- Désignation du Correspondant Défense.



Séance du 18 septembre 2020

- Délibération autorisant le recours à l'apprentissage,
- Dérogação aux travaux réglementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et moins de 18 ans en formation professionnelle,
- Délibération pour mettre en place le service civique,
- Délibération acceptant le fonds de concours de la CCRV : réfection de la voie communale Chemin de la Cardonette,
- Participation de la commune aux frais de cantine scolaire,
- Révision des tarifs de la salle polyvalente,
- Demande de subvention au titre du programme Aisne Partenariat Voirie : bordures de trottoirs et caniveaux rue de la Vallée.

Séance du 13 novembre 2020

- Délibération rectificative relative à l'affectation de résultat global de fonctionnement de l'exercice 2019 (annule et remplace),
- Décision modificative budgétaire : erreur lors de l'affectation de résultats,
- Noël 2020 des enfants domiciliés à Montigny-Lengrain,
- Noël 2020 des enfants du personnel,
- Bibliothèque municipale : Convention avec le Département de l'Aisne par l'intermédiaire de la Bibliothèque Départementale de l'Aisne,
- Convention pour la mise en place des séances de cinéma avec la Fédération des MJC de l'Aisne,
- Travaux de voirie rue du Fond Talon : réfection de voirie,
- Demande de subvention Aisne Partenariat Investissement pour la réhabilitation du bâtiment communal sis 2 bis rue d'Orcamp en création de logement,
- Modification des statuts de la CCRV : Eau potable et assainissement.

PERMANENCE DES ÉLUS

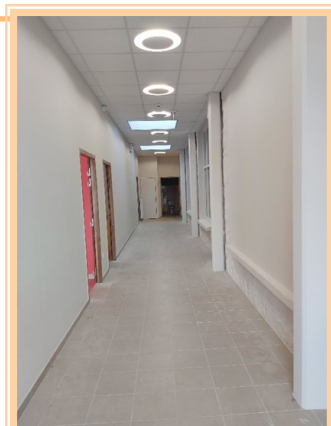
Chaque premier samedi du mois, les élus vous reçoivent en mairie de 10h à 12h, sans rendez-vous. Un bon moyen pour les élus et les ignymontains de s'informer, questionner et d'échanger.

ENFANCE & JEUNESSE

FUSION DES SITES

Les travaux des écoles de Vic-sur-Aisne se terminent et il ne reste plus que quelques finitions. Ils ont, en effet, pris du retard en raison de la situation sanitaire. Le déménagement des classes était envisagé initialement lors des vacances de printemps après le passage de Commission de Sécurité.

Cette dernière période de l'année aurait permis ainsi d'effectuer un essai afin de réajuster le fonctionnement des locaux, mais les travaux n'étant pas terminés, le déménagement aura lieu finalement à la rentrée de septembre.



NOUVEAUX HORAIRES

La fermeture de l'école rue Jules Ferreux va conduire à un réaménagement des horaires de bus. À compter du jeudi 2 septembre 2021, jour de la rentrée scolaire, tous les élèves seront attendus sur le nouveau site rue Lucien Damy. Cela a donc conduit la Région Hauts-de-France à modifier les horaires de transport scolaire :



JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	1m-jv--	1m-jv--
		Service 1	
MONTIGNY LENGRAIN	MONTIGNY L. - CALVAIRE DE LA GORGE	08h02	08h09
	MONTIGNY L. - MAIRIE	08h05	08h12
	MONTIGNY L. - ECOLE ABRI	08h13	08h20
	MONTIGNY L. - TANNIER PL DAUPH.	08h19	08h26
	MONTIGNY L. - VACHE NOIRE D31	08h23	08h30
VIC SUR AISNE	VIC SUR AISNE - ECOLE RUE FERREUX	08h30	08h30
	VIC SUR AISNE - ECOLE LUCIEN DAMY	08h40	08h40

Code : 224-P02-R

Itinéraire : Vic-sur-Aisne École Damy - Montigny-Lengrain

Communes	Points d'arrêt	1m-jv--	1m-jv--
		Service 1	
VIC SUR AISNE	VIC SUR AISNE - ECOLE RUE FERREUX	16h20	16h20
	VIC SUR AISNE - ECOLE LUCIEN DAMY	16h30	16h30
	MONTIGNY LENGRAIN	MONTIGNY L. - CALVAIRE DE LA GORGE	16h45
MONTIGNY LENGRAIN	MONTIGNY L. - MAIRIE	16h47	16h47
	MONTIGNY L. - ECOLE ABRI	16h53	16h53
	MONTIGNY L. - TANNIER PL DAUPH.	16h59	16h59
	MONTIGNY L. - VACHE NOIRE D31	17h12	17h13

LES ASSISTANTS MATERNELS AGRÉÉS DE LA COMMUNE

Vous recherchez un mode de garde pour votre enfant de moins de 6 ans ?

La liste des assistants maternels agréés est disponible en mairie !

Le Relais des Assistants Maternels est un service gratuit qui peut vous aider dans vos démarches administratives en tant que parent-employeur.

03.23.96.61.30

ram@retzenvalois.fr



LISTE DES ASSISTANTS MATERNELS AGRÉÉS SUR LA COMMUNE DE MONTIGNY LENGRAIN

Dernière mise à jour AVRIL 2021

LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS PARENTS ET ENFANTS

vous propose

UN MOMENT D'ÉVEIL ET DE COMPLICITÉ AVEC VOTRE ENFANT

la matinale des tout-petits

tous les lundis de 9h30 à 11h30

NOUVEAU!

à Villers-Cotterêts
Relais Assistants Maternels
rue Alfred Jumeaux

à Montigny-Lengrain
Locaux de l'ancienne école
1 rue Vaudriol

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'équipe du DAM : 03 23 96 61 30 ram@retzenvalois.fr

FINANCES LOCALES

RÉSULTATS 2020

Pour l'année 2020, le bilan se présente comme suit :

L'exercice se clôture donc avec un excédent de fonctionnement de 176 484,70€ et d'investissement de 82 234,77€.



	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	686 443,99€	862 928,69€
Investissement	376 736,56€	458 971,33€

Ces montants sont donc reportés dans le Budget 2021. La commune continue ainsi d'investir dans différents domaines : la voirie, les réseaux d'eau, les bâtiments publics, achats et installations de nouveaux matériels. Parmi toutes ces opérations on peut noter entre autres :

La voirie

- Aménagement de sécurité et bordures rue de Vaudrial,
- Trottoirs route de Tannières,
- Travaux chemin de la Cardonnette,
- Caniveaux et bordures route des Crouttes,
- Reprise de caniveaux, bordures et trottoirs rue du Bourg,
- Aménagement du chemin du Clos Longpont au Hameau de la Vallée.
- Reprise du réseau rue du Lavoir et rue des Vaches,
- Remplacement de plusieurs avaloirs.



La municipalité continue de faire le choix d'une gestion rigoureuse, dans un contexte économique incertain pour les collectivités (notamment avec la baisse constante des dotations de l'État) en proposant des actions d'investissement sans recours à l'emprunt et avec un maintien des taux d'imposition.

Bâtiments publics et autres

- Dernières dépenses liées à la construction du nouveau bâtiment technique,
- Travaux liés au réseau d'eau pluviale de la Salle des Fêtes, de la Garderie municipale et des logements communaux voisins,
- Travaux relatifs au réseau électrique avec la rénovation de quelques éclairages publics.

Achats et installations de nouveau matériels

- Fournitures de voirie (panneaux, miroir, etc...)
- Système d'arrosage pour les services techniques,
- La création du site Internet communal,
- Mobilier pour la Médiathèque,
- Nouvelles structures de jeux à la Salle des Fêtes,
- Installation d'un second colombarium au cimetière,
- Matériel de vidéo-projection pour la Salle des Fêtes,
- Nouvelles décorations de Noël extérieures.



BUDGET 2021

Plusieurs projets ont été lancés et devraient être réalisés en 2021. C'est dans ce sens que la restauration des vitraux de notre Église classée se poursuit. La 3^{ème} tranche de travaux sera réalisée cette année.

La commune va également porter son attention sur les logements communaux et notamment la transformation de l'ancienne cantine en logement afin d'optimiser cet espace inutilisé depuis quelques temps. Des travaux de réfection sont également envisagés dans les autres logements existants et doivent être approfondis. La réhabilitation de leur système d'assainissement non collectif est également programmée.

En termes de voirie, la rue du Fond Talon doit être refaite et dans sa continuité la rue du Châtelet, ainsi que la route de Tannières (les abords de l'abribus). De même que la 2^{ème} tranche de l'enfouissement des réseaux rue de la Vallée est prévue pour 2021. L'entreprise LESENS démarrera les travaux début juillet.

Par ailleurs, les courts de tennis doivent être refaits à neuf et les travaux ont démarrés le 26 avril dernier.

Enfin, un projet de réhabilitation et d'isolation de la Salle des Fêtes est en pourparlers. Ce bâtiment étant très énergivore, les élus se sont rapprochés de l'ADICA (Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne) pour obtenir des conseils et être guidés dans cette réalisation.

BOURSES COMMUNALES

Le Conseil Municipal délibère chaque année sur l'attribution de bourses communales. Pour pouvoir en bénéficier, il faut que votre enfant ait les bourses nationales et/ou départementales, être scolarisé dans les collèges, lycées ou établissements supérieurs et être domicilié à Montigny-Lengrain.



Pour l'année 2020, ce sont 1 949.54€ qui ont été attribués à 10 familles qui en ont fait la demande.

Pour en faire la demande, c'est très simple : il faut compléter le formulaire de demande (disponible en mairie), fournir la notification de bourses nationales et/ou départementales

Le montant est calculé sur la base de 20% du montant notifié aux ayants-droits avec un minimum de 70€ et un maximum de 400€ par enfant.



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

L'année 2020 a été particulièrement difficile pour les associations avec l'arrêt de leurs activités. En effet, depuis le premier confinement elles subissent les retombées sanitaires qui les placent dans de grandes difficultés financières. À ce titre, le Conseil Municipal a décidé dans sa séance du 2 avril dernier, de maintenir les montants attribués l'année précédente.



ASSOCIATIONS	MONTANTS ATTRIBUÉS
La Carpe de Montigny-Lengrain	3 500€
Montigny's Club	3 500€
Comité des Fêtes Ignymontigny	3 000€
Club des personnes âgées	2 350€
Association Promotion des Chemins Verts	100€
Association Emplois & Services	500€
Association Coup de patte	200€
ASC Foot Vic	1 200€
Association Vicoise de Gymnastique Volontaire	300€

UNE QUESTION À PROPOS DE VOS DÉCLARATIONS D'IMPÔTS ?

Une question fiscale ?



Un agent des finances publiques vous accueille dans les locaux de la Trésorerie de Villers-Cotterêt.

📍 8 rue Alexandre Dumas

☎ 03.23.96.13.53



VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

La suppression de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales se traduit pour les communes par une perte de ressources.

Cette perte est compensée (en partie) par le transfert aux communes de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). Ce transfert au bloc communal de la part départementale de la TFPB ne signifie pas une hausse de la Taxe Foncière de chaque redevable.

Pour 2021, la commune de Montigny-Lengrain maintient les mêmes taux que les années précédentes :

Taxe Foncière (bâti) → 35,78%

(Les parts communale 4,06% et départementale de la TFPB 31,72% sont fusionnées)

Taxe Foncière (non bâti) → 14,82%



URBANISME

DOSSIERS INSTRUITS EN 2020

→ Permis de construire : 3

→ Permis d'aménager : 0

→ Déclarations préalables : 14

→ Certificats d'urbanisme : 16

→ Permis de démolir : 0



L'URBANISME SUR NOTRE SITE INTERNET

Nous avons pensé le site Internet de manière à faciliter le quotidien des ignymontains. C'est pour cela que la rubrique « Urbanisme » a été créée. À l'intérieur de celle-ci, se trouvent des articles qui pourront vous aider dans vos démarches.

- 1 Premièrement, pour vous aider à vous repérer géographiquement, vous avez la possibilité d'utiliser le **SIG** (Système d'Informations Géographiques) qui vous permet d'avoir accès au cadastre en ligne.
- 2 Vous pouvez ensuite consulter directement en ligne le **PLUi** (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). C'est le document (écrit et graphique) qui fixe les règles à respecter en matière d'urbanisme sur le territoire.
- 3 Aussi, vous pouvez également visualiser si votre parcelle est concernée par le **PPRI** (Plan de Prévention des Risques Inondations et coulées de boue). C'est un document qui vise à maîtriser l'urbanisation en zone inondable.
- 4 Puis, vous trouverez dans la rubrique « autorisations d'urbanisme », le guide qui présente toutes les formalités à suivre selon vos projets.

Vous construisez, vous rénovez, vous plantez... ?

En 2021, profitez de permanences gratuites de

CONSEILS EN ARCHITECTURE ET URBANISME

avec le CAUE de l'Aisne




Mercredi 13 janvier
Mercredi 17 mars
Mercredi 14 avril
Mercredi 14 mai
Mercredi 16 juin
Mercredi 21 juillet

Pôle Aménagement du territoire, rue du Général Leclerc à Villers-Cotterêts

Permanences gratuites uniquement le matin sur rendez-vous

Renseignements : Communauté de Communes Retz-en-Valois, Pôle Aménagement du territoire
Cindy GERARD 03.23.96.99.91 ou sur www.cc.retz-en-valois.fr

FAIRE AVEC **SOLIIHA**
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
AISNE

SECTEUR DE VIC-SUR-AISNE PERMANENCES D'INFORMATION RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET HABITAT 2021

Des subventions, primes et prêts peuvent être mobilisés !
Une information complète sur la rénovation de l'habitat et la maîtrise énergétique.

Vous voulez faire des économies d'énergie ?
Venez vous renseigner !

Sur rendez-vous	
À la mairie de Vic-Sur-Aisne 1 ^{er} mercredi du mois De 11h à 12h (Amélioration de l'Habitat)	À la Communauté de Communes Antenne de Vic-sur-Aisne 2 ^{ème} mercredi du mois De 11h à 12h (Rénovation Énergétique)
-	13 janvier
3 février	10 février
3 mars	10 mars
7 avril	14 avril
5 mai	12 mai
2 juin	9 juin
1 septembre	8 septembre
6 octobre	13 octobre
3 novembre	10 novembre
1 décembre	8 décembre

Contact & prise de rendez-vous :
SOLIIHA Aisne - Espace Conseil FAIRE
32, rue Marcelin Berthelot - 02000 LAON
Tél. : 03.23.26.73.50 - Fax : 03.23.26.73.99
E-mail : contact.aisne@solihia.fr

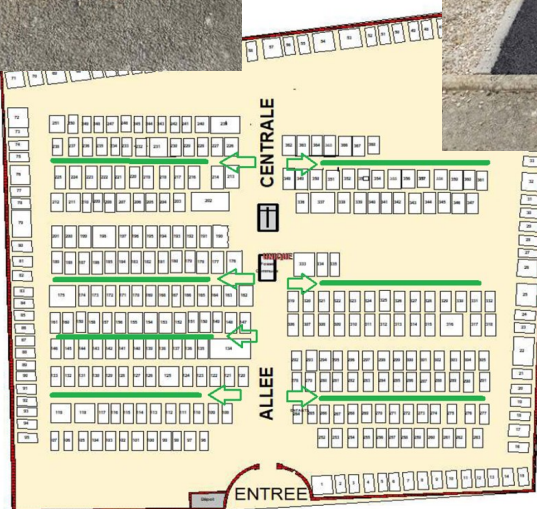
  

TRAVAUX

CIMETIÈRE

L'utilisation de produits phytosanitaires pour effectuer le désherbage étant de plus en plus encadrée et compliquée à mettre en place pour les communes, le Conseil Municipal a décidé la pose d'un enrobé sur les principales allées du cimetière communal (voir plan ci-joint) afin d'assurer la propreté pérenne du site, car en effet, l'entretien du cimetière est une des priorités pour la municipalité.

Voici un petit aperçu des travaux qui ont été réalisés le 7 avril dernier.



RUE DU FOND TALON



Le 26 février 2021, une fuite sur le réseau d'eau potable a été constatée et a engendré un effondrement de la chaussée. Il a été convenu de mettre en place un point de collecte des poubelles à l'entrée de la rue car le camion de ramassage ne pouvait pas s'y engager.

Nous tenions une nouvelle fois à saluer le civisme des riverains qui ont bien respecté cette consigne. Cependant, des conteneurs appartenant à certains d'entre eux ont été volés et nous déplorons ce manque de respect. S'agissant de bacs à ordures ménagères personnels, ils n'ont pas pu être remplacés. C'est pour cela que nous avons installé 2 gros conteneurs de 660L afin d'y mettre les sacs poubelles pour éviter les éventrations sur le trottoir et des vols supplémentaires. D'autres part, nous avons remarqué que d'autres personnes déposaient également leurs poubelles à cet endroit qui est, nous le rappelons, réservé exclusivement aux habitants rue du Fond Talon, et rue du Châtelet pour éviter les surplus.

En ce qui concerne les travaux de réparations, ils sont toujours en cours de réflexion avec les experts des assurances à l'heure où nous écrivons cet article car un second trou s'est formé sur la route.



LA COMMUNE S'ENGAGE ENCORE PLUS DANS LE TRI SÉLECTIF

Certains d'entre vous ont sans doute remarqué les nouvelles poubelles installées sur le site des étangs de par leur couleur « flashy » ... En effet, disposées tout autour, elles sont censées attirer l'œil et ainsi inciter chacun à faire le tri



REBOUCHAGE DES NIDS DE POULES

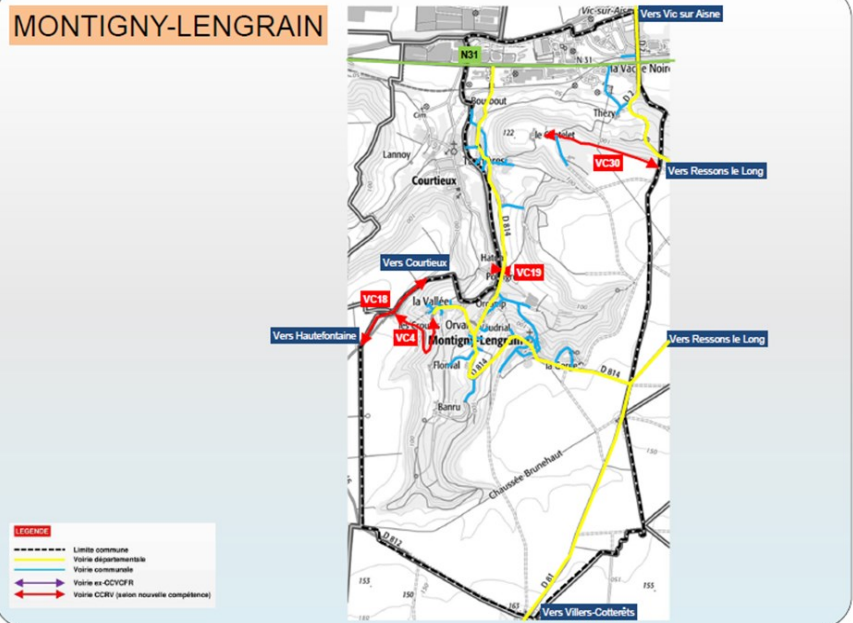
Nous avons constaté plusieurs nids de poules sur les routes du village. À ce titre, nous nous sommes rapprochés des services de la Communauté de Communes Retz-en-Valois qui ont la responsabilité des voies communautaires. Ils nous indiquent que la campagne de rebouchage débutera au cours de mois de mai.

Pour rappel, voici les voies d'intérêt communautaire (création, aménagement et entretien) :

- Route des Crouttes,
- Voie communale de Hautefontaine à Courtieux,
- Rue de Potingron,
- Chemin du Châtelet.

De même, le **fauchage** des accotements sur ces voiries est prévu par la Communauté de Communes. Ils ont retenu l'entreprise Bouillon dans le cadre de ce marché pour procéder à ces travaux d'entretien.

MONTIGNY-LENGRAIN



ENEDIS

Nous avons reçu un courrier d'Enedis nous informant que des travaux sont envisagés à proximité des lignes électriques dans le but d'assurer la sécurité des ouvrages. Ils débuteront à compter du lundi 3 mai et pourront s'étendre sur plusieurs mois. Ils nous précisent que les bois de coupes seront rangés en bordure et le long des tranchées, laissés à disposition des propriétaires ou bien broyés.

Par ailleurs, nous en profitons pour rappeler que l'article R.116-2 du code de la voirie routière interdit aux propriétaires de laisser croître leur végétation sur le domaine public et Enedis ne peut se substituer aux propriétaires défaillants. Ses travaux sont confiés à l'entreprise ARBO-ENVIRONNEMENT.

Pour affichage



ELAGAGE – ABATTAGE

MONTIGNY LENGRAIN

Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux d'élagage et d'abattage pour l'entretien des lignes électriques HTA - 20 000 Volts, vont être entrepris sur le territoire de la commune à compter du **Lundi 3 MAI 2021***.

Ces travaux ont été confiés par ENEDIS à l'entreprise :

ARBO-ENVIRONNEMENT
SAINT GERMAIN DU BOIS
LE BRIS Julien
03 85 72 61 90

Pour tout renseignement s'adresser à :

Enedis - Cellule élagage

*Les travaux peuvent d'écouler sur plusieurs semaines

Enedis (ex R.E.D.E.F.) Énergie et Distribution
Direction Régionale Bourgogne - Champagne - Picardie
Cellule Élagage N.E.V.S.E.
4, Rue Duquesne - 51000 MONTIGNY - 03 85 72 61 90

Enedis est une entreprise de service public, gérante de la chaîne de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, maintient le réseau électrique et gère les déchets associés. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le câblage des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

RÉFECTION DES COURTS DE TENNIS

Les travaux sont lancés !



VIE PRATIQUE

LA MÉDIATHÈQUE ET SES MULTIPLES RESSOURCES

Créée en septembre 2020, la médiathèque a remplacé l'ancienne bibliothèque municipale. Elle se développe désormais sur deux salles : l'espace adulte, à l'entresol et l'espace jeunesse à l'étage, au-dessus de la salle des fêtes.

Un ensemble de services, pour petits et grands :



Prêt de documents

La médiathèque dispose de plus de 2600 ouvrages : éditions jeunesse (albums, BD, livres, pour les petits, dès l'âge de trois ans, et les plus grands) ; ouvrages pour les adultes (romans, BD, policiers, biographies, livres d'histoire ou de voyages, vie pratique...).

Prochainement seront disponibles des CD et DVD, grâce à la convention signée avec la Bibliothèque Départementale de l'Aisne.



Aide informatique

Cinq ordinateurs et une imprimante sont à disposition du public. Vous pouvez accéder à internet pour des recherches ou pour effectuer des démarches en ligne. Les membres de l'équipe sont là pour vous assister.

Les après-midi jeunesse

Depuis les vacances de Noël, l'équipe a mis en place un programme d'animations pour toutes les tranches d'âge (3/6 ans, 7/12 ans, plus de 13 ans). Ce sont des après-midis ludiques, avec projections de films, ateliers, jeux, lectures mimées, marionnettes...



Des jeux à disposition

Monopoly, Cluedo, Scrabble, Jeu des bouillons (dès 3 ans) ... Les jeux peuvent être empruntés. Vous pouvez aussi jouer sur place, lors des heures d'ouverture.



DES PROJETS À VENIR : L'objectif de l'équipe : faire de la médiathèque un lieu de vie qui favorise les rencontres, les échanges, dans une ambiance conviviale. Ainsi aimerions-nous développer, quand les conditions sanitaires le permettront, toutes sortes d'activité, depuis la salle de projection de films jusqu'à des clubs de jeux (échecs, tarot, jeux de société...), en passant par des ateliers cuisines, histoire d'échanger des recettes et d'en déguster les résultats. Alors, si vous avez des envies, des idées, des projets, n'hésitez pas à nous en faire part. Nous verrons ensemble comment leur donner vie.

Contact : 03.23.54.89.41 du mardi au samedi, de 14h à 18h.

BRUITS ET ABOIEMENTS

Avec l'arrivée du printemps et des beaux jours, tondeuses et autres engins bruyants vont être de sortie. Pour respecter la tranquillité de tous, nous vous rappelons les horaires pendant lesquels ces appareils peuvent être utilisés.

Extrait de l'Arrêté Municipal du 5 mai 2014

Article 1 : A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 19h
- les samedis de 9h à 12h et 14h30 à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

ÉCLAIRAGE

Si vous constatez un dysfonctionnement sur un lampadaire d'éclairage public, n'hésitez pas à le signaler à la Mairie. Nous nous chargerons ensuite de faire une demande d'intervention auprès de l'USEDA.



PASSAGE D'UN COMMERCE

Picarotte & Cie est de passage tous les mardis à partir de 14h00 dans notre village. Depuis le 9 mars 2021, Monsieur Guillaume Jolibois sillonne les rues de la commune pour vous proposer des produits issus de productions biologiques ou raisonnées et exclusivement locaux !

Vous y trouverez en autres légumes, bières, yaourts, fromages, farines, pâtes, terrines, jus de fruits, confitures, charcuteries, miel, œufs, savons ...

Pour passer commande :

Picarotteetcie.fr

06.50.20.43.18 ou jolibois.guillaume@gmail.com



PERMANENCES DE L'ASSISTANTE SOCIALE

Une assistante sociale peut vous recevoir tous les mardis matin sur rendez-vous à l'antenne de la Communauté de Communes de Vic-sur-Aisne.

2 & 4 rue Saint Christophe

03.23.76.30.34



FAITES VOS COURSES EN LIGNE SUR RETZENVALOIS-SHOPPING.FR

Retrouvez vos commerçants de proximité en ligne sur retzenvalois-shopping.fr !

Cela fonctionne en **Click & Collect** : vous commandez en ligne et récupérez vos achats en magasin.

Plus de 30 commerçants vous proposent 760 produits : alimentation, boissons, mode et accessoires, bijouterie, enfants, bébés, jouets, déco, jardin, bricolage, beauté et santé, high tech, hébergement/voyage, auto/moto, restauration et bien d'autres !



ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Lancement du dispositif « Maprocuration » : la dématérialisation des procurations de vote.

À compter du 6 avril 2021, une nouvelle procédure sera ouverte aux électeurs pour établir une procuration électorale. Rassurez-vous, vous aurez toujours la possibilité de réaliser cette démarche « papier ».

Cette nouvelle télé-procédure diminuera considérablement le temps nécessaire à l'établissement des procurations de vote pour l'ensemble des acteurs de la chaîne.



On vous explique tout !

Les électeurs pourront désormais faire leur demande de procuration en ligne depuis leur smartphone ou leur ordinateur.

Les policiers et les gendarmes habilités, devant lesquels les électeurs devront toujours se présenter pour limiter les risques de fraude.

Les communes, dont le traitement des procurations sera dématérialisé et simplifié.

Un dispositif en 3 étapes :

1. Effectuez votre demande de procuration en ligne sur www.maprocuration.gouv.fr

L'électeur mandant saisit en ligne sa demande après s'être authentifié via *FranceConnect*. La validation par le mandant déclenche l'envoi d'un mail avec une **référence de dossier 6 caractères**.

2. Rendez-vous au commissariat ou à la gendarmerie pour valider votre identité.

Le mandant se rend ensuite au commissariat ou à la gendarmerie avec **sa référence de dossier et une pièce d'identité**. L'agent habilité confirme votre identité et procède à la transmission instantanée de votre procuration à la commune.

3. Vous êtes informé par mail dès que la mairie a validé votre procuration.

La mairie réalise les contrôles habituels avant de valider votre procuration.



OPÉRATION DE RÉHABILITATION DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) a lancé une nouvelle opération de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif subventionnée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).

Pour pouvoir en bénéficier, il faut satisfaire 3 conditions :

1. Faire partie d'une des 11 communes prioritaires (la commune de Montigny-Lengrain a été retenue pour intégrer le programme),
2. Être situé en zonage d'assainissement non collectif,
3. Avoir un système d'assainissement non collectif contrôlé non conforme.

Cette opération se déroulera en 2 phases :

- une phase d'étude à la parcelle,
- une phase de travaux.



PHASE ÉTUDE

Étape 1 : Demande d'aide + devis d'étude.

Vous devrez choisir un bureau d'étude pour effectuer l'étude à la parcelle afin d'obtenir un devis.

Vous devrez compléter le formulaire d'aide et d'engagement.

Ces 2 documents seront à envoyer à la Communauté de Communes pour étude.

Étape 2 : Validation du devis par la CCRV.

Étape 3 : Signature du devis + réalisation de l'étude.

Après validation de la CCRV, vous pourrez signer le devis du bureau d'étude que vous aurez choisi.

Étape 4 : Contrôle du rapport + facture finale.

Vous transmettez le rapport établi, une copie de la facture finale et un RIB.

Étape 5 : Contrôle de conception par le SPANC (coût à votre charge = 105€).

Étape 6 : Envoi de la subvention.

La CCRV vous versera la subvention correspondant à 50% du montant de la facture finale TTC.

→ Tous les formulaires sont disponibles en mairie.

Pour plus de détails :

Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV)
Services techniques
Impasse du Chênois 02600 Villers-Cotterêts
☎ 03.23.96.99.84
Mme Nathalie HERBERT : n.herbert@retzenvalois.fr

→ Programme valable jusqu'en 2024.

→ Études et travaux : entreprises aux choix de l'administré.

→ La CC ne gère plus le paiement direct des entreprises. L'administré devra avancer la somme auprès des entreprises retenues réalisant les travaux avant de percevoir les subventions.

PHASE TRAVAUX

Étape 1 : Demande d'aide + Devis des travaux.

Sur la base des prescriptions de l'étude à la parcelle, vous choisirez une entreprise et obtiendrez un devis avec le montant des travaux. Celui-ci sera communiqué à la CC avec le formulaire d'aide et d'engagement accompagné du formulaire de "demande de création ou de réhabilitation installation d'assainissement non collectif".

Étape 2 : Validation du devis et des formulaires.

La CCRV étudiera votre dossier pour valider la demande d'aide.

Étape 3 : Contrôle de conception par le SPANC (coût à votre charge = 105€ si cela n'a pas déjà été réalisé lors de la phase d'étude).

Étape 4 : Instruction et réalisation des travaux.

Après accord de la CCRV, vous pourrez valider le devis et réaliser les travaux dans un délai maximal de 12 mois à compter de la date du courrier de notification d'attribution de la subvention.

Étape 5 : Contrôle de bonne exécution (coût à votre charge = 105€).

Avant la fin des travaux, vous devrez contacter le service SPANC afin d'un technicien réalise un contrôle de bonne exécution et atteste de la conformité des travaux.

Étape 6 : Envoi de la subvention.

Après l'obtention du certificat de conformité, vous pourrez envoyer un copie de la facture finale et un RIB pour permettre le versement de la subvention d'un montant forfaitaire maximal de 6000€.

Sachez que vous pourrez bénéficier de la subvention pour la phase travaux même si vous n'en avez pas profité pour la phase étude. De même, vous pourrez également réaliser votre étude à la parcelle sans pour autant que cela vous engage à réaliser vos travaux de réhabilitation.

ÉVÈNEMENTS PASSÉS

ANNULATION DES ÉVÈNEMENTS

Plusieurs évènements devenus traditionnels à Montigny-Lengrain ont été malheureusement annulés en raison des restrictions sanitaires.

Parmi eux, on peut noter, **le repas campagnard du Beaujolais nouveau, l'Arbre de Noël pour les enfants, le repas communal pour nos aînés, les vœux du Maire, la chasse aux œufs de Pâques et enfin la brocante du 8 mai.**

Malgré tout, la commune a tenu pour Noël à offrir comme chaque année, un chèque-cadeau pour les enfants à valoir chez JouéClub ainsi qu'une carte-cadeau valable à Cora pour les personnes âgées de 65 ans et plus domiciliées à Montigny-Lengrain.



ATELIERS DE LA MÉDIATHÈQUE

→ Les vacances de Noël

Durant les vacances de Noël des ateliers et des animations gratuits ont été organisés du 19 au 30 décembre 2020 à la Médiathèque. Proposées par tranche d'âge, plusieurs activités étaient prévues : de la lecture, des marionnettes, des projections de films, des travaux manuels, des petites activités sportives, de la composition musicale et bien d'autres. Le tout basé sur la libre imagination de vos enfants.



→ Les vacances de Février

Pour les vacances de février, c'est encore un programme riche et varié qui attendait les enfants. Du 24 au 27 février des séances de cinéma pour les plus petits et les plus grands étaient organisées, suivies d'animations, de lectures, de jeux, d'arts plastiques et surtout de rires !



→ Les vacances de printemps



Malgré les difficultés d'organisation liées aux contraintes sanitaires, la médiathèque a programmé des ateliers pendant la 2^{ème} semaine des vacances scolaires (du 21 au 24 avril), autour de l'exploration, de la découverte et de la surprise ! Voici un aperçu de l'atelier « tout en couleur » :



Bien entendu, toutes les mesures ont été prises pour garantir la sécurité de tous notamment le nombre de places limité, masques, gel hydroalcoolique et gestes barrières.

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Covid oblige, la commémoration du 76^{ème} anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945 ne s'est pas déroulée comme habituellement. En effet, le Préfet nous a indiqué que ces cérémonies devaient être adaptées pour maintenir des règles rigoureuses de sécurité sanitaire.



ÉVÈNEMENTS À VENIR

FÊTE COMMUNALE

Nous espérons que la fête pourra se tenir. Comme tous les ans, elle aura lieu le premier week-end de juillet : **les 3, 4 et 5 juillet 2021**. Au programme, les barbecues organisés par le Comité des Fêtes, feux d'artifice, attractions foraines. **Le samedi 3 juillet, animations et jeux à la médiathèque dans le cadre de l'opération « Partir en livre ».**

Si les rassemblements sont toujours autorisés d'ici là, nous diffuserons le programme détaillé de ce week-end tant attendu par les habitants.



COURSE À PIED

Normalement, la course sera reconduite pour cette année. Si le Gouvernement le permet d'ici là et si tous les feux sont au vert, l'Ignymontaine devrait avoir lieu.

Toutes les informations relatives à l'organisation de l'événement et aux modalités d'inscription vous seront communiquées sur nos différents supports.

*l'association « Pour le Plaisir de Courir »
la municipalité et le comité des fêtes de Montigny-Lengrain
organisent dans le cadre du Challenge des Grimpeurs*

la 9^{ème} édition de la course pédestre

l'Ignymontaine

Dimanche 22 août 2021

9^{ème} étape du challenge des grimpeurs

- 2 parcours seront proposés : 8 kms et 19 kms à travers les chemins de la commune
- Les 2 courses auront lieu en totale autonomie
- Inscriptions et retrait des dossards à partir de 8 h 00

Départ des 2 courses à 09 h 30

- TARIFS -
8 kms : 8 euros
19 kms : 10 euros

vin d'honneur offert par le comité des fêtes

pourleplaisirdcourir@orange.fr
François Guéné 18 rue du Fond Talon, Montigny-Lengrain 02290
03 23 55 98 74 / 06 30 36 41 60 - francois.guene@orange.fr

Association Pour le Plaisir de Courir

L'AGENDA DES RÉOUVERTURES

9 juin

ÉTAPE 3
SAUF SITUATION
SANITAIRE
DÉPARTEMENTALE
DÉGRADÉE

- Couvre-feu à 23h
- Assouplissement du télétravail
- Réouverture* des cafés et restaurants, tables de 6 personnes maximum
- Possibilité d'accueillir jusqu'à 5000 personnes dans les lieux de culture et les établissements sportifs (pass sanitaire)
- Réouverture* des salles de sport et élargissement de la pratique sportive aux sports de contact en plein air et sans contact en intérieur
- Réouverture* des salons et foires d'exposition, possibilité d'accueillir jusqu'à 5000 personnes (pass sanitaire)
- Accueil des touristes étrangers avec pass sanitaire

30 juin

ÉTAPE 4
SAUF SITUATION
SANITAIRE
DÉPARTEMENTALE
DÉGRADÉE

- Fin du couvre-feu
- Fin des limites de jauge selon la situation sanitaire locale dans les établissements recevant du public, maintien des gestes barrières et de la distanciation sociale
- Possibilité d'accéder à tout événement rassemblant plus de 1000 personnes en extérieur et en intérieur (pass sanitaire)
- Limite maximale de public présent adaptée aux événements et à la situation sanitaire locale
- Les discothèques demeurent fermées

BROCANTE

Le Comité des Fêtes organise sa brocante le **dimanche 5 septembre 2021** de 6h30 à 18h. Toutes les informations vous seront communiquées d'ici là.

REPORT DE LA FOIRE-EXPO

La Foire-Expo organisée par la Communauté de Communes déjà décalée au 5 juin prochain ne pourra malheureusement pas avoir lieu. En effet, la situation actuelle ne permettait pas d'avoir la visibilité suffisante pour organiser cet événement dans de bonnes conditions.

C'est pourquoi ce dernier est à nouveau reporté au samedi 2 octobre 2021. Plusieurs animations seront proposées : démonstrations, expositions, dégustations, restauration. Tout cela dans le but de promouvoir les acteurs économiques locaux et savoir-faire, et ils en ont plus que jamais besoin en ces temps compliqués.





L'ACS FOOT VIC
Organise sa



Le 4 Juillet 2021

au Stade J. Blin - Vic sur Aisne

RESERVATION OBLIGATOIRE :

Particuliers : 2€ le mètre – Professionnels : 3€ le mètre

Renseignements au 06.95.17.03.22 / 06.73.13.37.33

Par mail : secretariatacsfootvic@gmail.com

Restauration sur place

IPNS



BROCANTE



FONTENOY
(02290)



Samedi 26 JUN 2021

A partir de 7H00



2€ le mètre linéaire pour les particuliers.
4€ le mètre linéaire pour les professionnels
3€ le mètre linéaire pour les professionnels + électricité
3M GRATUITS pour les Habitants de Fontenoy (présents sur le stand)



Inscription par mail à l'adresse suivante :

comitedesfestesfontenoy@hotmail.fr

Ou :

BROCANTE

06.18.28.04.33

Buvette et Restauration (Terrasse)
sur place

(Organisé par le Comité des Fêtes)



Retrouvez nous sur notre page Facebook :

www.facebook.com/comitedesfestes.fontenoy



IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

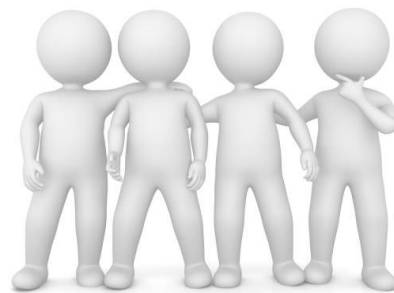
DU NOUVEAU À LA MÉDIATHÈQUE !

Notre fonds se renouvelle : plein de nouveaux livres et des DVD prêtés par la Bibliothèque Départementale de l'Aisne.

Et de nouveaux jeux pour des moments de rires et de plaisir.

De quoi réjouir petits et grands.

Ne manquez pas de venir les découvrir !



Notre programme pour annoncer l'été, à partir de la mi-juin

Mercredi 16 juin 14 h30

Spectacle de marionnettes en plein air

(ou dans la Salle des Fêtes en cas de pluie)

Les aventures de Lafleur

Qui est Lafleur ?

C'est le personnage principal du Théâtre amiénois de Cabotins. Il aime boire manger et ne rien faire. Et ridiculiser l'autorité des gendarmes qu'il rudoie à grands coups de pied.



Samedi 26 juin

L'énigme d'Adrien Cauchemé Escape game,

pour adultes et adolescents

Qui est Adrien Cauchemé ? Qu'a-t-il découvert ?

C'est l'énigme que nous vous proposons de résoudre, avec la complicité de l'équipe de la médiathèque. Un parcours dans la commune, à travers rues et chemins ruraux, à la recherche d'indices, de rébus, de casses-têtes, jusqu'à la surprise finale.

Rendez-vous devant la mairie à 15 h.



Samedi 19 juin

Ateliers et animations

14 h 30 pour les 3 / 6 ans : *Fabriquer sa marionnette*

Des formes découpées, à colorier et assembler pour créer des personnages et inventer une histoire.

15 h 30 pour les 7 / 11 ans : *Illustrer une histoire*

Une histoire est racontée. Elle évoque des images, à traduire sous forme d'une BD.



Samedi 3 juillet de 15 h à 21 h

Des mots couleur de mer (dans le cadre de l'opération *Partir en Livre*)

Animations, jeux, rencontres, exposition. Des rencontres avec un illustrateur, une éditrice et un conteur.

Des jeux en extérieur, et dans les locaux de la médiathèque.

Et plein d'autres surprises !



Mercredi 23 juin 14 h30

Atelier dessin animé

pour les plus de 12 ans

Faire un dessin animé, c'est possible.

Connaissez-vous le flip book ? Vous épaterez vos amis.



Et tout au long du mois de juillet :
des jeux en extérieur, des animations, du cinéma, des jeux interactifs où vous pourrez résoudre des énigmes, en famille ou entre amis, et des kamishibai (théâtre de papier pour les petits) où opère la magie des images !



Vous trouverez notre programme complet à la médiathèque.

